

Courrier

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1480

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Espérance de vie des femmes

Un article de *Domaine Public* du 15 juin 2001 consacré à l'évolution de l'espérance de vie a retenu mon attention et m'a étonné. Dans ce texte, vous affirmez que l'Office fédéral de la statistique confirme les chiffres calculés récemment par la Caisse fédérale d'assurance. Or ce n'est pas le cas. Nos chiffres concernant le passé ne montrent pas une diminution de l'espérance de vie à 65 ans des femmes mais une augmentation. Voici quelques précisions.

Nos calculs montrent qu'entre 1990 et 1999 (2000 n'est pas encore disponible), l'espérance de vie à 65 ans des femmes est passée de 19,4 ans à 20,6 ans, soit une augmentation sensible. Pour le futur, dans le cadre des scénarios de l'évolution démographique de la Suisse pour la période 2000-2060, nous avons préparé quatre hypothèses de mortalité pour les femmes et les hommes. Ces hypothèses prévoient toutes que l'espérance de vie à 65 ans des femmes et des hommes

va continuer d'augmenter ces prochaines années. Pour différentes raisons, nous prévoyons cependant que cette augmentation sera moins forte que celle que nous avons enregistrée ces dernières années.

Les différences entre nos calculs et ceux de la Caisse fédérale d'assurance me surprennent. Ce que je peux dire, c'est que nos calculs sont basés sur l'ensemble des décès enregistrés en Suisse et que ceux de la Caisse fédérale ne prennent en compte que ceux concernant ses membres. Je me demande si cette population est représentative de la population totale.

Franchement, j'en doute, car je me demande combien de décès de femmes de plus de 65 ans cette Caisse de pension enregistre chaque année.

Stéphane Cotter
 Chef de la section
 de l'évolution de la population
 Office fédéral de la statistique

Courrier

Vatican et Saint-Siège

Dans DP 1477 («l'ONU, vu par le Conseil fédéral»), l'auteur (ag) remarque que le Conseil fédéral désigne par «Saint-Siège» l'Etat du Vatican dont le chef temporel est le pape (ou plutôt l'inverse!).

Il y a toutefois bien deux entités différentes. D'une part, le Saint-Siège, organe dirigeant de la communauté religieuse Eglise catholique romaine. Il s'agit du pape, chef spirituel, et, subsidiairement, de son administration, la curie romaine. En qualité de partie à des conventions internationales (en concordat principalement), le Saint-Siège est sujet de droit international public, indépendamment de tout territoire et de toute souveraineté étatique. Entre la fin des Etats pontificaux (1870) et la création de la Cité du Vatican (1929), le Saint-Siège a en effet continué à être un sujet de droit international public.

D'autre part, il y a la Cité du Vatican, un quasi-Etat créé par les accords de Latran en 1929 et dont le chef temporel est le pape. N'ayant ni véritable territoire, ni véritable population, la Cité du Vatican n'est pas un «vrai» Etat, même si son chef, le pape, est reçu comme chef d'Etat lors de ses (trop) nombreux voyages aux quatre coins du monde.

Les nonces apostoliques sont les délégués, ambassadeurs du Saint-Siège. Ainsi, la nonciature à Berne a été rétablie en 1922 à un moment où il n'y avait plus d'Etats pontificaux et pas encore de Cité du Vatican. Dès lors, paradoxalement, ce n'est pas le statut du chef temporel du (quasi) Etat «Cité du Vatican» du pape qui est à la source des nonciatures, aujourd'hui.

Philippe Gardaz, Lausanne

L'argent du beurre

«Nous réduisons vos impôts». Par cette alléchante proposition formulée la semaine dernière par voie d'annonces dans la presse, les radicaux suisses invitaient le public à débattre en direct sur l'Internet avec leur nouveau président et la conseillère nationale schwytzoise Lalive d'Epinay.

Le thème a sans conteste les faveurs de l'électorat et, dans la course aux cadeaux fiscaux, le parti radical craint d'être en retard sur ses cousins démocrates du centre. Mais cet électoral, qui par ailleurs commence à ressentir les effets négatifs des économies réalisées dans les secteurs de la santé et de la formation notamment, devra bien se réveiller un jour. Les infirmières et les médecins hospitaliers tirent la sonnette d'alarme; dans plusieurs cantons, les effectifs d'enseignants sont insuffisants pour assurer la prochaine rentrée scolaire. Les cadeaux pourraient bien se révéler empoisonnés. Tant il est vrai qu'on ne peut durablement revendiquer le beurre et l'argent du beurre. *jd*

Solutions jurassiennes

DP a apporté d'intéressantes informations sur les expériences et évaluaitons en cours sur l'aide aux toxicomanes.

Permettez-moi de vous signaler qu'aux confins de la Suisse romande, une petite région – Le Jura bernois – a déjà organisé un service «polyvalent», chargé de répondre à certains des besoins recensés en la matière.

Une consultation médicale a été assurée jusqu'à ce jour par un médecin délégué par la clinique psychiatrique de Bellelay. Le Conseil de fondation de l'institution (15 membres bénévoles) est représentatif des divers milieux concernés par le problème (médecins, pharmaciens, infirmières, assistants sociaux, policiers, associations d'entraide, mandataires politiques)... le milieu des trafiquants étant évidemment banni.

Contact Jura Bernois, qui a son siège à Tavannes, se limite médicalement à la prescription de méthadone. A quelques enclaves, Bienne (bilingue) a un centre disposant des autorisations requises pour la distribution contrôlée d'héroïne. Mais il serait naïf de croire que tout est résolu!

Frederic Graf, Moutier